

A large teal graphic element consisting of a diagonal line from the bottom-left to the top-right, forming a parallelogram shape that covers the left and top portions of the page.

# **RAPPORT ANNUEL**

**31/12/2019**  
**AXA Banque Europe SCF**

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.....</b>	<b>13</b>
<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019 .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2019 .....</b>	<b>28</b>
<b>DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE .....</b>	<b>47</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2019 .....</b>	<b>48</b>

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposons.

## I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants et R. 515-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium et a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme d'AXA Bank Belgium.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-14 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum est actuellement fixé à 9 milliards d'euros.

Un changement important est intervenu pendant l'exercice. Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la Société a clôturé toutes activités de financement pour compte d'AXA Banque (France).

Depuis décembre 2017, dans le but de couvrir les obligations foncières émises, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium. Vu l'encours croissant des obligations foncières, AXA Bank Europe SCF a été depuis lors amené à acquérir de temps en temps des montants complémentaires de crédits hypothécaires pour assurer ses obligations de collatéralisation. Les crédits hypothécaires achetés répondent à une série de norme de qualité ce qui limite fortement le risque de crédit. Un processus de rechargement mensuel est en place pour maintenir le portefeuille à un niveau presque constant. Des faibles variations mensuelles peuvent donc apparaître.

AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'est pas utilisé à la date de ce rapport.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 6.250.000 K€ d'obligations foncières. La liste des obligations foncières en cours au 31 décembre 2019 est reprise dans tableau ci-dessous :

Outstanding OF Series								
ISIN	Series	AMT_OUTSTANDING	ISSUE_DT	MATURITY	CPN_TYP	CPN	Retained	Remaining mty
FR0010957670	CB_1	750.000.000	05/11/2010	05/11/2020	FIXED	3,500		0,85
FR0013141058	CB_10	750.000.000	23/03/2016	23/03/2023	FIXED	0,375		3,23
FR0013233236	CB_13	250.000.000	26/01/2017	26/01/2032	FIXED	1,250		12,07
FR0013242302	CB_14	1.000.000.000	14/03/2017	14/03/2022	FIXED	0,125		2,20
FR0013251923	CB_20	250.000.000	19/04/2017	19/04/2037	FLOATING	E3+65	*	17,30
FR0013329224	CB_21	750.000.000	18/04/2018	18/04/2025	FIXED	0,500		5,30
FR0013329216	CB_22	500.000.000	18/04/2018	18/04/2033	FIXED	1,375		13,30
FR0013406154	CB_23	500.000.000	06/03/2019	06/03/2029	FIXED	0,75		9,18
FR0013448222	CB_24	500.000.000	20/09/2019	20/09/2029	FLOATING	E3+32	*	9,72
FR0013454675	CB_25	500.000.000	21/10/2019	21/10/2028	FLOATING	E3+29	*	8,81
FR0013454659	CB_26	250.000.000	21/10/2019	21/10/2030	FLOATING	E3+31	*	10,81
FR0013454642	CB_27	250.000.000	21/10/2019	21/10/2032	FLOATING	E3+34	*	12,81

Ces obligations sont pour 4.500.000 K€ placées auprès d'investisseurs institutionnels. Certaines séries ont été retenues par AXA Bank Belgium.

## II. ACTIVITES DE LA PERIODE

Le 06 mars 2019, dans le but de préfinancer la série arrivant à maturité en septembre 2019, AXA Bank Europe SCF a :

1. Emis des Covered Bonds séries CB23, pour un montant nominal de 500.000 K€ avec un coupon fixe de 0.75%, pour une durée de 10 ans, placés auprès de différents investisseurs ;
2. Acheté à AXA Bank Belgium un portefeuille de crédit logement pour un nominal de 579.085 K€ ;
3. Souscrit un term loan pour financer le niveau de sur-collatéralisation ;
4. Conclut des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau similaire à celui avant les nouvelles opérations.

Au 31/12/2018, le bilan portait deux billets à ordre émis par AXA Banque. Ces 2 titres ont été remboursés pendant le 1er semestre 2019. AXA Bank Europe SCF n'a plus d'exposition sur AXA Banque.

Le 20 septembre 2019, la Société a :

1. Remboursé les détenteurs de CB-7 pour un montant nominal de 500.000 K€ ;
2. Emis des Covered Bonds séries CB24, pour un montant nominal de 500.000 K€ avec une maturité de 10 ans et un coupon flottant basé l'Euribor 3 mois plus un spread de 32 bps. Ces obligations foncières ont été acquises par AXA Bank Belgium ;
3. Renouvelé le *term loans* arrivé à maturité pour continuer à financer le niveau de sur-collatéralisation ;
4. Conclut des swaps de couverture pour diminuer le risque de taux à un niveau inférieure à celui avant les opérations.

Le 21 octobre 2019, la Société a :

1. Emis 3 séries de Covered Bonds, toutes acquises par sa maison-mère ;
  - a. Séries CB25, pour un montant nominal de 500.000 K€ avec une maturité de 9 ans et un coupon flottant basé l'Euribor 3 mois plus un spread de 29 bps.
  - b. Séries CB26, pour un montant nominal de 250.000 K€ avec une maturité de 11 ans et un coupon flottant basé l'Euribor 3 mois plus un spread de 31 bps.
  - c. Séries CB27, pour un montant nominal de 250.000 K€ avec une maturité de 13 ans et un coupon flottant basé l'Euribor 3 mois plus un spread de 34 bps.
2. Acheté à AXA Bank Belgium un portefeuille de crédit logement pour un nominal de 1.170.000 K€
3. Souscrit 3 *term loans* avec les mêmes maturités que les séries d'obligations foncières dans le but financer le maintien du niveau de sur-collatéralisation,
4. Conclu des swaps de couverture qui ont pour effet d'avoir diminuer le risque de taux à un niveau inférieur à celui avant les nouvelles opérations.

### III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à **7.674.089 K€** au 31 décembre 2019 en augmentation de 23% par rapport au 31 décembre 2018.

#### 1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « emplois clientèles », représente **7.178.704 K€**. Il correspond à l'évolution du portefeuille de crédits immobiliers avant rechargement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est en hausse de 31% par rapport au 31 décembre 2018. Il comporte **8.043 K€** de crédits douteux soit 0.11% du total

Le poste de l'interbancaire s'élèvent à **437.554 K€**. Il intègre le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de **23.660 K€**. Ce poste est en hausse de 116% dû à la disparition du portefeuille de billets à ordre.

Les comptes de régularisation d'un montant total de **57.345 K€** sont notamment composés pour **18.089 K€** des primes et frais d'émission des obligations foncières non amortis et pour **39.256 K€** d'intérêts courus sur swaps.

#### 2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre « obligations foncières » (« Covered Bonds »), en hausse de 25%, représentent **6.250.000 K€** (plus **20.874 K€** d'intérêts courus non échus) soit 82% du passif, c'est-à-dire à un niveau similaire à celui du 31 décembre 2018.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent **1.062.500 K€** en nominal et **3.485 K€** d'intérêts courus non échus. Elles ont été souscrites pour des durées identiques aux obligations foncières inscrites au bilan et sont principalement basées sur un taux Euribor 3 mois plus une marge.

Le total des fonds propres et quasi-fonds propres est de **301.643 K€** (3,9% du passif) dont **131.095 K€** de capital

social et 125.000 K€ de dettes profondément subordonnées (AT1).

Le résultat net comptable après impôt sur les sociétés s'élève à 9.995 K€, supérieur aux attentes vu le volume accru d'activités.

#### IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

La Société bénéficie d'une ligne de liquidité octroyée par AXA Bank Belgium. Le montant de cette ligne est revu trimestriellement sur base du pied de bilan au dernier jour du trimestre précédent. Le montant de cette ligne s'élève à 1.011.305 K€ au 31 décembre 2019, c'est-à-dire 15% du pied de bilan au 30 septembre 2019 d'AXA Bank Europe SCF.

Les prêts immobiliers à la clientèle de détail sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de 8.475.399 K€.

Pour couvrir son risque de taux, AXA Bank Europe SCF possède des swaps de taux pour un nominal de 10.062.500 K€ dont un SWAP de 750.000 K€ avec BNPP, seule contrepartie autre qu'AXA Bank Belgium.

#### V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire (PNB) de l'exercice comptable s'élève à 22.776 K€ pour 17.970 K€ lors de l'exercice précédent, en hausse de 39%.

Les revenus sont composés essentiellement de :

- 145.421 K€ d'intérêts perçus sur les prêts hypothécaires,
- 96.171 K€ pour les montants reçus sur les swaps de taux,
- 442 K€ de revenus des titres d'investissements encore présents au début de l'exercice et remboursés lors du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les charges financières proviennent pour

- 146.293 K€ de montants payés sur les swaps de taux
- 59.879 K€ d'intérêts payés sur les obligations foncières,
- 5.161 K€ d'intérêts sur les emprunts à terme
- 4.120 K€ de rémunération du capital AT1
- 1.155 K€ d'intérêts débiteurs liés à gestion des comptes courants
- 1.948 K€ de commissions sur la ligne de liquidité.

La perte sur le risque crédit est de 562 K€, en ligne avec les attentes, ce qui démontre l'excellent comportement du portefeuille.

Le résultat brut d'exploitation est de 15.573 K€, en hausse de 48%, après déduction de 7.203 K€ de frais généraux ainsi que de dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements prestés par AXA Bank Belgium, du coût relatif aux prestations de service d'AXA Banque et AXA Bank Belgium et d'honoraires commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques liés à la vie sociale.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 5.016 K€, le résultat net de l'exercice s'élève à 9.995 K€ (+48%).

## VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2019, avant affectation du résultat, présente un solde créditeur de 32.194 K€.

Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 9 995 K€ contre 6.750 K€ pour l'exercice précédent en hausse de 48% et se rapprochant du résultat de 2017 de 12.203 K€.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

- 500 K€ au titre de la réserve légale obligatoire
- 9.495 K€ de report à nouveau.

Il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

## VII. DELAIS DE PAIEMENT

Il est présenté ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients par date d'échéance au titre du dernier exercice.

Nous précisons que les informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

(Montants TTC)	Sans retard	Factures ayant connu un retard de paiement (1) au 31/12/2019				Total	Total
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours		
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	1	1	1
Montant des factures concernées	-	-	-	-	34 406	34 406	34 406
% sur montant des factures reçues en 2019	-	-	-	-	0,36%	0,36%	0,36%
Nombre des factures exclues (litige)	-	-	-	-	1	1	1
Montant restant dû sur factures exclues (litige)	-	-	-	-	34 406	34 406	34 406

(1) Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel

Le tableau sur le délai de paiement des clients est à néant.

## VIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

## IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

## X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE (31 DECEMBRE 2019)

Dans un contexte d'incertitudes liées à l'évolution du covid-19 et des impacts potentiels sur les marchés financiers, AXA Bank Europe SCF restera attentive à participer aux besoins de financement d'AXA Bank Belgium si nécessaire.

Il est à noter que la Société a émis deux nouvelles séries d'obligations foncières en janvier 2020 pour un montant de 500.000 K€ et en avril 2020 pour un montant de 500.000K€.

## XI. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2020, AXA Bank Europe SCF prévoit de poursuivre l'émission d'obligations foncières à minima pour remplacer les échéances prévues. AXA Bank Europe SCF ne prévoit pas de changement significatif dans son actionariat direct bien qu'un changement d'actionnaire est attendu au niveau de sa maison-mère.

## XII. RATIOS PRUDENTIELS

### 1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés au minimum chaque trimestre par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 – art. I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2019, les actifs de couverture s'élèvent à **6.930.566 K€**. Compte tenu d'un encours de ressources privilégiées de **6.300.253 K€**, le ratio de couverture s'établit à **110,00%**.

La Société vérifie également au respect des différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment, au 31 décembre 2019, les valeurs de remplacement ont un encours égal à **6,63%** du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières

et autres ressources privilégiées.

## 2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Vu la spécificité de son activité, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'année 2019 des ratios d'observation de liquidité supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

### XIII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF, sont décrits dans la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF qui a été validée par le comité des risques et d'audit.

Elle repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui sont atténués uniquement par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Vu l'autorisation d'appliquer l'approche Internal Rating's-Base (IRBA) reçue début 2019, aucun dépassement de limite n'a été observé aux dates de clôture trimestrielle en 2019. Le pourcentage de core equity Tier 1 et le pourcentage de Total capital s'élevaient respectivement à 27,32% et 48,76% au 31 décembre 2019

Comme défini dans la gouvernance de la société, l'appétit aux risques doit être revu annuellement. Les limites de risque à appliquer en 2020 ont été soumises par le Comité des risques et d'audit de Septembre 2019 et ensuite validée par le conseil d'administration.

### XIV. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement). Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement (*OC term loans*) et du capital.

Afin de s'assurer que le risque de taux demeure contenu, ce risque inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par asset swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « receiver swaps » pour couvrir certains passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique (QRM) de mesure du risque de taux au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

## **XV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX**

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des Covered bonds à long-terme. De plus, la société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par swaps décrits ci-dessus) bénéficie soit de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread, soit de revenus à taux fixes.

Le passif est constitué principalement d'obligations foncières à taux fixe mais aussi de quelques obligations foncières à taux variable. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coûts fixes des covered bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif; ce qui génère un spread positif résiduel reste au sein de la société.

Par la nature de ses actifs et passifs, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

Une déclaration d'appétit a été validée par le comité d'audit d'octobre 2019. Elle comporte une formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps) et définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

## **XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM**

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin décembre 2019, sur un portefeuille de 84.461 crédits :

- 95.28 % des crédits n'ont pas de retard de paiement et 99,16% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement;
- 110 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard ou sont en remédiation et représentent un capital restant dû de 11.228 K€. 65 crédits pour un capital restant dû de 6.391 K€ sont en recouvrement judiciaire ;
- De plus, 409 crédits pour un montant restant dû total de 41.876 K€ sont en 'forbearance'. Certains de ces crédits peuvent par ailleurs être en remédiation ou recouvrement amiable.

Le montant des provisions inscrites au bilan pour le risque de crédit est de 1.876 K€ et la perte sur l'exercice 2019 est 562 K€.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont notamment une « *Current Loan to Current Value* » moyenne de 55,19% et un ratio moyen charge/revenu de 35,06%.

Le rechargement mensuel est basé sur un amortissement naturel et un taux de prépaiement historique, le montant attendu lors du prochain rechargement mensuel du portefeuille. En moyenne, il est de l'ordre de 90.000 K€ par mois.

A la fin de la période, la quotité de financement de ces crédits par obligations foncières est de 91,44%.

Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

## **XVII. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION**

Sur le plan économique, en raison de la nature granulaire des expositions à l'actif de la Société, AXA Bank Europe SCF n'est pas exposée au risque de concentration. Le portefeuille des créances immobilières est par nature diversifié.

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF et BNP Paribas est totalement couverte par une garantie en cash (hormis les légers écarts pouvant subsister en raison du délai entre la valorisation du swap et le versement du cash), la Société n'est donc pas exposée au risque de concentration sur BNP Paribas.

L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

## **XVIII. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Lors de l'assemblée générale du 16 avril 2019, les mandats de M. Emmanuel Vercoustre, de Mme Marie-Cécile Plessix et celui d'AXA Banque ont été renouvelés pour une durée de trois ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

De plus amples informations sont reprises dans le 'Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise'.

Les administrateurs, le président du Conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le président du Conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions.

## **XIX. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'Assemblée générale mixte du 24 avril 2018 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour

procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2020.

## **XX. JETONS DE PRESENCE**

Lors de l'Assemblée générale du 16 avril 2019, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

## **XXI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque (France) dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en sa réunion du 8 avril 2020.

## CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Société est un établissement de crédit spécialisé disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2019 son dixième exercice social.

### I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration était composé de trois membres personnes physiques et de deux personnes morales, tous liés au Groupe AXA :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Président ;
- Monsieur Philippe COLPIN ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ;
- AXA Banque S.A. (représentée par Monsieur Bruno CHARLIN) et
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Medhi BRIBECH).

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2019 :

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 16 avril 2019 a décidé de renouveler les mandats de Madame Marie-Cécile Plessix, de Monsieur Emmanuel Vercoustre et de AXA Banque S.A (représentée par Monsieur Brune Charlin) pour une durée de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Lors de sa séance du 04 octobre 2019, le conseil d'administration a accepté la nomination de Monsieur David Stemberger(1) au poste de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Jean-Louis Stoefs, démissionnaire.

Au 31 décembre 2019, la Société dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Philippe Colpin, Directeur Général et membre du conseil d'administration ainsi que Messieurs Emmanuel Ramé et David Stemberger,

Directeurs Généraux Délégués.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le tableau indiquant l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe 1 au présent rapport.

## II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. Le conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2019, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises sur convocation de son Président;

- Le 27 mars
- Le 13 juin
- Le 04 octobre
- Le 13 décembre.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés, Contrôleur Spécifique, a la possibilité de participer à chacune de ces réunions. Lors de ses réunions de 2019, le conseil d'administration a attaché une importance particulière aux résultats financiers de l'entreprise et à l'évolution de l'encours d'obligations foncières. Par ailleurs, il a pris connaissance du rapport annuel du contrôleur spécifique.

Délégation en matière d'augmentation de capital :

- L'assemblée générale mixte du 24 avril 2018 a renouvelé les délégations conférées par l'assemblée générale du 20 mai 2016 au conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 millions d'euros et pour une durée de 26 mois à compter du 24 avril 2018.

En annexe 2 figure le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital. Ces délégations devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2020.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce :

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans l'annexe 3 au présent rapport.

## 2. Les comités

Le conseil d'administration est assisté de comités spécialisés.

Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société et par un Comité de gestion, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

La Charte régissant le fonctionnement du conseil d'administration et des Comités spécialisés a été mise à jour courant de l'exercice 2018.

Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces Comités ainsi que de leurs décisions.

- Comité des risques et d'audit

Au 31 décembre 2019, le Comité des Risques et d'Audit est composé de :

- Madame Marie-Cécile PLESSIX, présidente,
- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2019 :

Le conseil d'administration du 13 juin 2019 a renouvelé la présidence du comité de Madame Marie-Cécile PLESSIX.

Activités du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2019 :

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni semestriellement et a pris connaissance des travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle spécifique, du contrôle de conformité et du contrôle de risques. Il a aussi défini un cadre annuel d'appétit aux risques.

- Comité des comptes

Au 31 décembre 2019, le Comité des Comptes est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Comptes durant l'exercice 2019 :

Le conseil d'administration du 13 juin 2019 a renouvelé la présidence du comité de Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.

Activités du Comité des Comptes durant l'exercice 2019 :

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni semestriellement et a examiné les comptes annuels et le rapport annuel 2018 ainsi que les comptes semi-annuels de la Société au 30/06/2019. Il a aussi pris connaissance des résultats des travaux d'audit menés par les Commissaires aux Comptes.

- Comité des nominations

Au 31 décembre 2019, le Comité des Nominations est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Nominations durant l'exercice 2019 :

Le conseil d'administration du 13 juin 2019 a renouvelé la présidence du comité de Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.

Activités du Comité des Nominations durant l'exercice 2019 :

Au cours de l'exercice 2019, le comité s'est réuni pour acter les nominations et les démissions dans les organes de direction et réaliser l'étude des compétences collectives.

- Comité des rémunérations

Au 31 décembre 2019, le Comité des Rémunérations était composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2019 :

Le conseil d'administration du 13 juin 2019 a renouvelé la présidence du comité de Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.

Activités du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2019 :

Au cours de l'exercice 2019, le comité s'est réuni pour proposer les principes et règles de rémunérations des mandataires sociaux.

### **3. Directeur général – Directeurs généraux délégués**

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite toutefois de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

En plus du Directeur Général, Monsieur Philippe Colpin, la Société dispose de deux autres dirigeants responsables, Messieurs Emmanuel Ramé et David Stemberger, Directeurs Généraux Délégués.

Ils sont assistés par 2 comités consultatifs :

- Comité des engagements

Au 31 décembre 2019 le Comité des engagements était composé de :

- Monsieur David STEMBERGER ;
- Monsieur Emmanuel RAME ;

- Monsieur Christophe CROMBEZ ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL ;
- Monsieur Philippe COLPIN, en assure la présidence.  
Monsieur Justin NOLLET en assure le secrétariat.

Le Comité des engagements s'est réuni chaque mois et ses travaux sont concentrés essentiellement sur :

- La surveillance du marché
- Le suivi des résultats financiers
- La gestion des indicateurs prudentiels et de gestion ALM.

Depuis 2019, la fréquence de réunion du Comité des engagements est au minimum trimestriel.

- Comité de gestion

Au 31 décembre 2019 le comité de gestion était composé de :

- Monsieur Philippe COLPIN, Président et secrétaire ;
- Monsieur David STEMBERGER ;
- Monsieur Emmanuel RAME ;
- Monsieur Christophe CROMBEZ ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL.

Le comité de gestion se réunit de manière régulière et ses travaux sont concentrés essentiellement sur :

- La gestion journalière de la société y compris l'évolution du résultat comptable ;
- La gestion des différentes émissions et projets au sein de la Société.

### III. LES PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les administrateurs, le président du conseil d'administration le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions. L'assemblée générale du 16 avril 2019 a adopté la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

### IV. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est précisé que la Société ne compte que deux actionnaires, AXA Bank Belgium et AXA Banque (voir ci-après), ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

## **V. ACTIONNARIAT – PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

La Société est détenue par :

- AXA Bank Belgium (précédemment dénommée AXA Bank Europe) : 13 109 519 actions
- AXA Banque : 1 action

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

Actionnariat des salariés :

La Société n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion (renouvelée en décembre 2017), elle s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque pour exécuter et contrôler ses activités.

En conséquence, il n'existe aucune participation des salariés au capital social.

\* \* \* \* \*

## ANNEXES /

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- ANNEXE 1** Le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux
- ANNEXE 2** Le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital
- ANNEXE 3** Liste des conventions visées à l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce

## ANNEXE 1 / TABLEAU INDIQUANT LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (SUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS ET ETRANGERS)

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES AU 31 DECEMBRE 2019

#### EMMANUEL VERCOUSTRE

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Président du Conseil d'administration et administrateur	AXA Bank Europe SCF	
Membre du conseil d'administration/ Administrateur	AXA Banque (Représentant d'AXA Bank Belgium)	ISDA (association)
Membre du comité de direction et administrateur	AXA Bank Belgium	

#### MARIE-CECILE PLESSIX

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Directeur Général	AXA Banque	
Administrateur	AXA Bank Belgium AXA Bank Europe SCF	
Président	AXA Banque Financement Société Immobilière Carnot 203 AXA Home Loan SFH	
Membre du Conseil de Surveillance	Drouot Estate	

#### PHILIPPE COLPIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur / Directeur Général	AXA Bank Europe SCF	
Administrateur	AXA Home Loans SFH (représentant d'AXA Bank Belgium)	

#### AXA SA / MEDHI BRIDECH

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur	AXA Bank Europe SCF (représentant d'AXA SA) AXA Home Loans SFH (représentant d'AXA SA)	

#### AXA BANQUE / BRUNO CHARLIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur	AXA Bank Europe SCF (Représentant d'AXA Banque)	

## ANNEXE 2 / TABLEAU INDIQUANT L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Type de délégation	Date de l'assemblée Générale	Contenu de la délégation	Plafond	Délégation en cours de validité ou utilisée
Augmentation de capital (maintien du DPS)	AGM 24 avril 2018	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.	40.000.000 euros	La délégation conférée par l'AGM du 24 avril 2018 a une durée de 26 mois.
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM 24 avril 2018	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés.	40.000.000 euros	Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du AGM 24 avril 2018

**ANNEXE 3 /** CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, SAUF LORSQU'ELLES SONT DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, ENTRE, D'UNE PART ET SELON LE CAS, L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, LE DIRECTEUR GENERAL, L'UN DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % DE LA SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT CETTE DERNIERE POSSEDE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL.

Pas de nouvelles conventions en 2019.

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

### I. BILAN

#### 1. ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, Banques Centrales	65	564
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	437 488	201 609
<i>A vue</i>	187 544	201 609
<i>A terme</i>	249 944	-
Créances sur la clientèle	7 178 704	5 490 053
<i>Créances commerciales</i>	-	-
<i>Autres concours à la clientèle</i>	7 168 121	5 486 964
<i>Valeurs non imputées</i>	10 583	3 088
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	501 913
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	40	70
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	447	2 582
Comptes de régularisation	57 345	55 328
<b>Total de l'Actif</b>	<b>7 674 089</b>	<b>6 252 119</b>

**2. PASSIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
Banques Centrales, CCP.....	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 065 985	880 090
<i>A vue</i>	-	-
<i>A terme</i>	1 065 985	880 090
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	2 053	391
Dettes représentées par un titre	6 270 874	5 021 689
<i>Obligations</i>	6 270 874	5 021 689
<i>Autres dettes</i>	-	-
Autres passifs	26 182	50 940
Comptes de régularisation	7 353	7 330
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes subordonnées	125 927	125 957
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
Capital souscrit	131 095	131 095
Primes d'émission, de fusion	-	-
Réserves	2 432	2 094
Report à nouveau (+/-)	32 194	25 781
Résultat de l'exercice (+/-)	9 995	6 750
Résultat en Instance d'affectation (+/-)	-	-
<b>Total du Passif</b>	<b>7 674 089</b>	<b>6 252 119</b>

## II. HORS-BILAN

<i>Engagements donnés</i> (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de Garantie</b>	-	-
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

<i>Engagements reçus</i> (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 011 305	1 040 792
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de Garantie</b>	-	-
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit	23 340	690 820
Garanties reçues de la clientèle	8 475 399	6 571 075
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-

<i>Engagements sur instruments financiers à terme</i> (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	10 062 500	8 807 500
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
<b>Engagements douteux</b>	-	-

### III. COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	242 033	225 784
Intérêts et charges assimilées	-216 609	- 205 920
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	378	309
Commissions (charges)	-1 948	-1 818
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-	-
Autres produits d'exploitation Bancaire	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 078	-384
<b>Produit net bancaire</b>	<b>22 776</b>	<b>17 970</b>
Produits et charges d'exploitation	-7 172	-7 392
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-31	-21
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>15 573</b>	<b>10 557</b>
Coût du Risque	-562	-1 142
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>15 011</b>	<b>9 415</b>
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	-	-
<b>Résultat courant avant d'impôt</b>	<b>15 011</b>	<b>9 415</b>
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-5 016	-2 665
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>9 995</b>	<b>6 750</b>

## ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2019

---

Liste des annexes sociales au 31 décembre 2019 :

Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables

Note 2 : Effets publics et assimilés

Note 3 : Caisses et banques centrales

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit

Note 5 : Créances sur la clientèle

Note 5.1 : Portefeuille de créances sur la clientèle

Note 5.2 : Crédits à l'habitat ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1 : Portefeuille titres

Note 6.2 : Ventilation des titres

Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 7 : Opérations avec les parties liées

Note 7.1 : Prêts subordonnés

Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées

Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées

Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme

Note 7.5 : Appartenance à un groupe

Note 8 : Immobilisations

Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1 : Banques centrales

Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11 : Dettes représentées par un titre

Note 11.1 : Dettes représentées par un titre

Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes

Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

Note 13 : Provisions

Note 14 : Dettes subordonnées

Note 15 : Capitaux propres

Note 15.1 : Capitaux propres

Note 15.2 : Décomposition du capital social

Note 15.3 : Variations des capitaux propres

Note 16 : Instruments financiers à terme

Note 17 : Intérêts et produits assimilés

Note 18 : Revenus des titres à revenu variable

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Note 20 : Commissions

Note 21 : Gains ou pertes

Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Note 26 : Coût du risque

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 28 : Résultat exceptionnel

Note 29 : Impôts sur les bénéfices

Note 30 : Tableaux de flux de trésorerie

## NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

### Faits marquants

Au cours du premier semestre 2019, AXA Bank Europe SCF a émis des covered (série CB23) pour 500.000 K€ (coupon fixe 0,75% sur 10 ans).

La société a également acheté un portefeuille de crédit logement à AXA Bank Belgium pour 579.085 K€.

En mars 2019, AXA BANK Europe SCF a procédé au remboursement de deux billets à ordre hypothécaires émis par AXA Banque. Elle ne détient plus d'exposition sur cette dernière.

Au cours du deuxième semestre, la Société a émis pour 1 500 000k€ (séries CB24 à CB27). Elle a également acheté à AXA Bank Belgium un portefeuille de crédit logement pour un nominal de 1.170.000k€.

## Eléments de l'actif

### Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement. Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteuse d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines. Les intérêts sur créances douteuses ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit.

### Provisionnement des encours de la clientèle :

Les créances affectées dans la catégorie « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base

individuelle ou sur base collective en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective.

#### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

#### Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

#### Eléments du passif

##### Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

##### Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par l'agence de notation Moody's.

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

#### Instruments financiers à terme de taux :

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif un portefeuille de prêts immobiliers auprès d'AXA Bank Belgium.

Relativement à ces créances, AXA Bank Europe SCF perçoit un taux fixe ou variable basé sur l'OLO (Obligation linéaire, bonds émis par l'état belge). AXA Bank SCF couvre les variations de taux d'intérêt liées à ce portefeuille de créances par des contrats de swaps dits 'Yield Maintenance Swaps'. Dans le cadre de ces contrats, ABE SCF paye mensuellement les intérêts et autres revenus provenant de ce portefeuille en échange d'un taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois assorti d'une marge définie au contrat.

Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui :

- d'une part, servent un taux fixe et sont alors couvertes par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- d'autre part, servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

#### Impôts sur les Sociétés :

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,33%, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les Sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007, sous réserve de l'application d'une quote-part de frais et charges. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3% a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions

pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. AXA Bank Europe SCF est intégrée fiscalement dans le groupe d'intégration fiscal de sa mère AXA.

#### Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que

dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

#### Evènements postérieurs à la clôture

L'évolution du covid-19 constatée début 2020 crée un contexte d'incertitude et des impacts potentiels sur les marchés financiers. Il est précisé que ces événements n'ont eu aucun impact sur les comptes de la Société au 31.12.19.

**NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES**

Néant.

**NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Caisse	-	-
Banque de France	65	564
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>564</b>

**NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>A vue</b>	187 544	201 609
Comptes ordinaires Débiteurs	187 544	201 609
Créances rattachées	-	-
<b>A terme</b>	249 944	-
Prêts JJ	-	-
Comptes et prêts	250 000	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Dettes rattachées sur titres reçus en PL	-	-
Créances rattachées	-56	-
<b>Total</b>	<b>437 488</b>	<b>201 609</b>

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE****NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
<b>Crédits à l'habitat</b>	7 161 954	5 485 152
Prêts immobiliers	7 154 990	5 479 462
Créances rattachées sur prêts immobiliers	6 964	5 690
<b>Créances douteuses</b>	6 167	1 813
Créances douteuses sur Prêts hypothécaires	8 043	3 156
Provisions sur créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-1 876	-1 344
Créances rattachées sur créances douteuses	-	-
<b>Valeurs non imputées</b>	10 583	3 088
Autres sommes dues	10 583	3 088
<b>Total</b>	<b>7 178 704</b>	<b>5 490 053</b>

**NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHEANCE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
Crédits à l'habitat	118 900	350 720	1 876 990	4 808 379	6 964	7 161 954	5 486 964
<b>Total crédits à l'habitat</b>	<b>118 900</b>	<b>350 720</b>	<b>1 876 990</b>	<b>4 808 379</b>	<b>6 964</b>	<b>7 161 954</b>	<b>5 486 964</b>

**NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE****NOTE 6.1 : PORTEFEUILLE TITRES**

	Titres de transaction	Titres de Placement	Titres D'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)						500 000
Actions et autres titres à revenu variable						-
Participations et activité de portefeuille						
Créances rattachées						1 913
<b>Total portefeuille titres</b>						<b>501 913</b>

(1) Hors créances rattachées

**NOTE 6.2 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE VENTILES PAR ECHEANCES (VALEUR NETTE COMPTABLE)**

	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>							
<b>Titres de placement</b>							
Autres titres							
<b>Titres d'investissement</b>							501 913
Billets à ordre							501 913

**NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES****NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES**

Néant.

**NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

Néant.

**NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

<b>BILAN</b>	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	<b>31/12/2019</b>
<i>(En milliers d'euros)</i>			
<b>CREANCES</b>			
Caisse, Banques Centrales	-	65	65
Créances sur les établissements de crédit	437 488	-	437 488
<i>A vue</i>	187 544	-	187 544
<i>A terme</i>	249 944	-	249 944
Créances sur la clientèle	-	7 178 704	7 178 704
Billet à ordre	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>437 488</b>	<b>7 178 770</b>	<b>7 616 258</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes sur les établissements de crédit	1 065 985		1 065 985
<i>A vue</i>	-	-	-
<i>A terme</i>	1 065 985		1 065 985
Dettes sur la clientèle	2 053	-	2 053
Dettes représentées par un titre	1 750 117	4 520 756	6 270 874
Dettes subordonnées	125 927	-	125 927
<b>Total des ressources</b>	<b>2 944 103</b>	<b>4 520 756</b>	<b>7 464 859</b>

**HORS-BILAN**

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagement de financement</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagement de garantie</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagement sur titres</b>			
<b>Total des engagements donnés</b>			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Engagement de financement</b>			
Reçus d'établissements de crédit	1 011 305	-	1 011 305
Reçus de la clientèle	1 011 305	-	1 011 305
	-	-	-
<b>Engagement de garantie</b>			
Reçus d'établissements de crédit	8 475 399	23 340	8 498 739
Reçus de la clientèle		23 340	23 340
	8 475 399		8 475 399
<b>Engagement sur titres</b>			
<b>Total des engagement reçus</b>			
	<b>9 486 704</b>	<b>23 340</b>	<b>9 510 044</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	9 312 500	750 000	10 062 500
<b>Total engagements sur instruments financiers à terme</b>	<b>9 312 500</b>	<b>750 000</b>	<b>10 062 500</b>

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 31/12/2019.

**NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME**

Néant.

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/2019	Amortissements dépréciations	Valeur nette au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	449	-	-	-	449	410	40
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>410</b>	<b>40</b>

## NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes de négociation</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres actifs</b>	447	2 582
Dépôt de garantie versés pour le compte propre	-	-
Autres débiteurs divers	447	2 582
Créances rattachées	-	-
<b>Comptes de régularisation actif</b>	57 345	55 328
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	-	-
Pertes à étaler	-	-
Charges constatées d'avance	-	-
Charges à répartir	18 089	20 280
Autres Produits à recevoir	-	-
Produits à recevoir sur swap	39 256	35 048
Comptes de régularisation divers	-	-
<b>Total</b>	<b>57 792</b>	<b>57 910</b>

## NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES

Néant.

### NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>A vue</b>	-	-
Comptes ordinaires Créditeurs	-	-
Dettes rattachées	-	-
Emprunts JJ	-	-
<b>A terme</b>	<b>1 065 985</b>	<b>880 090</b>
Comptes et emprunts	1 062 500	877 500
Dettes rattachées	3 485	2 590
Autres sommes dues	-	-
<b>Total</b>	<b>1 065 985</b>	<b>880 090</b>

**NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Valeurs non imputées</b>	2 053	391
Autres sommes dues à la clientèle	2 053	391
<b>Total</b>	<b>2 053</b>	<b>391</b>

**NOTE 11 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE****NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Obligations foncières</b>	6 270 874	5 021 689
Obligations	6 250 000	5 000 000
Dettes rattachées	20 874	21 689
<b>Autres dettes</b>	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Total</b>	<b>6 270 874</b>	<b>5 021 689</b>

**NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES**

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance entre 3 mois et 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	Dettes rattachées	2019	2018
<b>Emprunts Obligataires</b>							
Covered bonds	-	750 000	1 750 000	3 750 000	20 874	6 270 874	5 021 689
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>							
Opérations sur titres							
<b>Total</b>	-	750 000	1 750 000	3 750 000	20 874	6 270 874	5 021 689

## NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes de négociation</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>26 182</b>	<b>50 940</b>
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes sur titres de transaction empruntés	-	-
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	-	-
Fournisseurs	34	5 927
Dettes sociales & fiscales	457	433
Impôts sur les sociétés	2 351	-
Autres dépôts de garantie reçus	23 340	44 580
Autres créditeurs	-	-
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>7 353</b>	<b>7 330</b>
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	-	-
Gains à étaler	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer divers	727	959
Charges à payer dettes fiscales	204	196
Charges à payer swap	6 422	6 176
Autres comptes de régularisation	-	-
<b>Total</b>	<b>33 535</b>	<b>58 271</b>

## NOTE 13 : PROVISIONS

Néant.

## NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
A durée déterminée	-	-
A durée indéterminée	125 000	125 000
Dettes rattachées	927	957
<b>Total</b>	<b>125 927</b>	<b>125 957</b>

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES****NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	131 095	131 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	2 432	2 094
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	32 194	25 781
Résultat de l'exercice	9 995	6 750
Résultat en instance d'approbation	-	-
<b>Total</b>	<b>175 716</b>	<b>165 721</b>

**NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	131 095	131 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	13 109 520	13 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

**NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	131 095	-	2 094	-	25 781	6 750	165 721
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			338		6 413	-6 750	0
Autres mouvements							-
Résultat de l'exercice						9 995	9 995
<b>A la clôture</b>	<b>131 095</b>	<b>-</b>	<b>2 432</b>	<b>-</b>	<b>32 194</b>	<b>9 995</b>	<b>175 716</b>

**NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Etablissements de crédit OCDE

(En milliers d'euros)	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées
Swaps taux d'intérêt macro couverture	2 750 000	65 858	10 725
Swaps taux yield	7 312 500	-	24 235
<b>Total opérations fermes</b>	<b>10 062 500</b>	<b>65 858</b>	<b>34 950</b>

Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle

(En milliers d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro couverture	750 000	1 750 000	250 000
Swaps taux yield	877 500	2 047 500	4 387 500
<b>Total opérations fermes</b>	<b>1 627 500</b>	<b>3 797 500</b>	<b>4 637 500</b>

**NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	96 171	84 694
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Comptes et prêts à terme	-	-
Produits divers d'intérêts	96 171	84 694
Swap micro couverture	-	-
Prêts subordonnés à terme	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	145 421	131 870
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur crédits à l'habitat	145 421	131 870
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	442	9 220
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	442	9 220
Produits sur dettes constituées par des titres	-	-
Autres produits sur dettes const. par des titres	-	-
<b>Total</b>	<b>242 033</b>	<b>225 784</b>

**NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

Néant.

**NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	-156 730	-144 828
Comptes ordinaires créditeurs	-1 155	-1 082
Comptes et emprunts à terme	-5 161	-3 921
Charges diverses d'intérêts	-146 293	-135 673
Pensions livrées	-	-
Emprunts subordonnés	-4 120	-4 152
Commissions	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	-59 879	-61 092
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Charges sur dettes constituées par des titres	-54 915	-61 092
Autres charges sur dettes const. par des titres	-4 964	-
Commissions	-	-
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	-	-
Charges sur engagements de financement	-	-
<b>Total</b>	<b>-216 609</b>	<b>-205 920</b>

**NOTE 20 : COMMISSIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
<b>Produits de commission</b>	378	309
Commissions	378	309
<b>Charges de commission</b>	-1 948	-1 818
Commissions de réservation ligne de crédit	-1 954	-1 245
Commissions Royal Street	-	-
Commissions interbancaires	-3	-
Commissions titres/cash nantis	8	-573
<b>Commissions nettes</b>	<b>-1 570</b>	<b>-1 509</b>

**NOTE 21 : GAINS OU PERTES****NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

**NOTE 21.2 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES**

Néant.

**NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	-	-
Produits divers d'exploitation bancaire	-	-
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	-1 078	-384
Charges diverses d'exploitation bancaire	-1 078	-384
<b>Total</b>	<b>-1 078</b>	<b>-384</b>

**NOTE 23 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Impôts et taxes</b>	-621	-273
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	-204	-273
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-417	-
<b>Services extérieurs</b>	-6 680	-7 178
Autres services extérieurs	-6 680	-7 178
<b>Autres Produits</b>	129	59
<b>Total</b>	<b>-7 712</b>	<b>-7 392</b>

**NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	-31	-21
Immobilisations incorporelles	-31	-21
<b>Total</b>	<b>-31</b>	<b>-21</b>

**NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(En milliers d'euros)	PWC		MAZARS	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification	25	26	25	25
Services autres que Certification des Comptes	15(*)	21		45
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>70</b>

(\*) Les prestations réalisées couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché d'AXA Bank Europe SCF.

**NOTE 26 : COUT DU RISQUE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-1 710	-1 487
Reprises aux provisions pour créances douteuses	1 177	344
Pertes couvertes par des provisions	-	-
Pertes non couvertes par des provisions	-30	-
Récupération sur créances amorties	-	-
Dotations aux dépréciations des titres	-	-
Reprises aux dépréciations des titres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>Total</b>	<b>-562</b>	<b>-1 142</b>

**NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

Néant.

**NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Néant.

**NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

<i>(En euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
Impôts	-5 016	-2 665
<b>Total</b>	<b>-5 016</b>	<b>-2 665</b>

## NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie		
	31/12/2019	31/12/2018
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat courant avant Impôts</b>	<b>15 011 272,48</b>	<b>9 415 348,54</b>
Dotations nettes aux amortissements	30 760,57	20 810,89
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	532 367,62	1 142 149,45
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	0,00	0,00
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie</b>	<b>563 128,19</b>	<b>1 162 960,34</b>
Plus ou moins values nettes réalisées	0,00	1 555 218,07
Charges liées aux dettes de financement	4 120 465,28	4 151 618,05
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement</b>	<b>4 120 465,28</b>	<b>5 706 836,12</b>
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-242 411 298,28	-226 092 871,07
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	215 514 740,50	202 416 004,22
<b>Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie</b>	<b>-26 896 557,78</b>	<b>-23 676 866,85</b>
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	237 181 215,84	211 818 449,78
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-213 471 945,69	-195 445 580,18
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-14 492 685,70	-189 099 848,88
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	-12 248 082,41	1 960 018,14
Impôts décaissés	-208 080,00	-2 099 624,58
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	29 577,54	0,00
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant</b>	<b>-3 210 000,42</b>	<b>-172 866 585,72</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-10 411 692,25</b>	<b>-180 258 307,57</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 000,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et as</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 000,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		
Emissions d'instruments de capital	0,00	20 000 000,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00	-954 041,67
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires</b>	<b>0,00</b>	<b>19 045 958,33</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	-4 151 090,28	-3 194 368,05
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>-4 151 090,28</b>	<b>-3 194 368,05</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-4 151 090,28</b>	<b>15 851 590,28</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier</b>	<b>202 172 671,45</b>	<b>366 663 388,74</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-10 411 692,25</b>	<b>-180 258 307,57</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 000,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-4 151 090,28</b>	<b>15 851 590,28</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Interco et comptes de liaison</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Effet des changements de méthode de consolidation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>187 609 888,92</b>	<b>202 172 671,45</b>

## DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE

---

Je soussigné, Emmanuel Ramé, Directeur General Adjoint agissant en vertu de l'article 20.2 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare, qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 19/11/2020



Directeur Général Adjoint.  
AXA BANK EUROPE SCF  
Société de Crédit Foncier

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2019**

---

**AXA BANK EUROPE SCF**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-Sur-Seine

**Mazars**  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

A l'assemblée générale  
**AXA BANK EUROPE SCF**  
203/205 rue Carnot  
94120 Fontenay-Sous-Bois

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA BANK EUROPE SCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Emission de lettre de confort dans le cadre de la mise à jour du programme d'émission.

**AXA BANK EUROPE SCF**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2*

---

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception des points ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

***Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***

***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA BANK EUROPE SCF par les statuts le 8 avril 2010 pour le cabinet Mazars et pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, nos deux cabinets étaient dans la 10<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption.

**AXA BANK EUROPE SCF**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3*

---

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

*Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**AXA BANK EUROPE SCF**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4

---

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 21 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

DocuSigned by:  
  
21-04-2020 | 18:38 CEST  
1B494A451D52452...  
Frank Vanhal

DocuSigned by:  
  
21-04-2020 | 23:53 CEST  
008FB818AD3541E...  
Pierre Masieri